

Demande étoffée d'un ordre professionnel
en fonction du guide élaboré par
l'Office des professions du Québec

**Office des
professions
du Québec**

Analyse la recevabilité de la demande.

Mise en commun

Table opérationnelle

- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Enseignement supérieur
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Secrétariat du Conseil du trésor
- Office des professions du Québec

Met en évidence les enjeux, les avantages et les inconvénients de la demande au regard d'axes communs et propres à chaque organisation interpellée par la demande.

Concertation

Comité consultatif

- Ministère de l'Éducation
- Ministère de l'Enseignement supérieur
- Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Secrétariat du Conseil du trésor
- Office des professions du Québec

Effectue une analyse stratégique, cerne les arbitrages à réaliser (le cas échéant), dégage les consensus, fait une recommandation aux autorités politiques.

Décision

Gouvernement

Rend la décision.

Diffusion de la décision

Ordre professionnel concerné